



- Date de convocation : 02 octobre 2025
- Date d'affichage : 02 octobre 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 22**
- **Votants : 22**
- **Pouvoir : 0**

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux octobre 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

Absent : M. Franck LAGNIAUX.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°35/3.6.1 – APPLICATION D'UNE DÉGRESSIVITÉ PORTANT SUR L'ALSH PETITES ET GRANDES VACANCES À PARTIR DU DEUXIÈME ENFANT

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse du 23 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 septembre 2025 ;

Considérant qu'il convient au Conseil Municipal d'approuver une dégressivité de 10% qui sera appliquée sur la tarification à partir du 2^{ème} enfant et plus, sur l'ensemble des tranches, uniquement sur les petites et grandes vacances à partir du 1 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la dégressivité de 10 % portant sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) petites et grandes vacances à partir du 2^{ème} enfant et plus, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le Maire,



La secrétaire,